



Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2024

Délibération n°2024-115

Thème :
Solidarité territoriale

Objet :
**Attribution Fonds de
Soutien et Solidarité
Territoriale - FSST**

Pôle :
**Commission Cohésion
Sociale et Territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 4

Le 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 septembre 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Annie ASTIER CONVERSET,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Catherine BLANCHARD donnant pouvoir à Hervé PUY,
Gilles PERLI donnant pouvoir à Emeric SALLE.

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne ASCHETTINO, Gabriel LEON, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Thierry AIMARD

Secrétaire de séance :

Emeric SALLE

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L. 5214-16 V ;
 - L. 1111-10.
- VU** le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 mettant en œuvre des dispositions de l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 19 septembre 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 23 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la volonté collective du Conseil Communautaire de garantir la solidarité entre les 13 Communes du Briançonnais à travers la création du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale ;

CONSIDÉRANT l'enveloppe de 1,5 M € votée au budget primitif 2024 du budget général de la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en œuvre de fonds de soutien et de solidarité territoriale en direction des communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT les demandes des Communes au titre du Fonds de soutien et de solidarité territoriale ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2024 du versement à la Commune de Cervières de 3 810,80 € pour les travaux de renouvellement du mélézin, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de renouvellement du mélézin	
---------------------------	--------------------------------------	--

Coût de l'opération	19 056 €	HT
---------------------	----------	----

	Montant
Total Subventions	15 244,80 €
Région	11 434,00 €
CCB	3 810,80 €

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2024 du versement à la Commune de Briançon de 39 000 € pour l'aménagement de la galerie Paul Blein, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement galerie Paul Blein
---------------------------	--------------------------------

Coût de l'opération	130 000 €	HT
---------------------	-----------	----

	Montant
Total Subventions	39 000 €
CCB	39 000 €

- Décide au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2024 du versement à la Commune de La Grave de 16 908,50 € pour l'amélioration et création de parking, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Amélioration et création de parking
---------------------------	-------------------------------------

Coût de l'opération	75 150 €	HT
---------------------	----------	----

	Montant
Total Subventions	58 241,50 €
Département	41 333 €
CCB	16 908,50 €

- Décide à titre exceptionnel, afin d'exprimer la solidarité communautaire à l'égard de la Commune de La Grave, dans le cadre de la réfection du pont Romain, de verser le montant de 23 904 € TTC, déduction faite des subventions qui pourraient être notifiées,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2024 de la Collectivité,
- Sollicite les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président

Arnaud MURGLIA



Date de publication : - 7 OCT. 2024 - 7 OCT. 2024
Date de transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20241001-2024_115-DE
Reçu le 07/10/2024